AFP, 20 juillet 2016

L'état d'urgence voté au Sénat, Hollande évoque une "garde nationale"

Paris, 20 juil. 2016 (AFP) -

Après l'Assemblée dans la nuit, le Sénat a voté mercredi la prolongation de l'état d'urgence pour six mois, moins d'une semaine après l'attentat de Nice, alors que François Hollande appelle à la mobilisation des Français pour constituer une "garde nationale".

Sénateurs et députés devaient dans la foulée essayer de trouver une version commune aux deux chambres dans le cadre d'une commission mixte paritaire. En cas de réussite, la prolongation ferait l'objet d'une dernière navette jeudi, qualifiée de formalité au Sénat. En cas d'échec, c'est l'Assemblée qui aura le dernier mot.

La prolongation de trois mois de l'état d'urgence avait été décidée par François Hollande quelques heures après l'attaque qui a fait 84 morts et 300 blessés. Mais les députés ont porté cette période à six mois, un objectif partagé par les sénateurs.

Ces derniers ont adopté le texte par 309 voix contre 26, essentiellement communistes.

"Notre groupe est favorable à la prolongation de l'état d'urgence car nous souhaitons que la CMP se traduise par un accord, mais cela ne signifie pas que nous acceptons certaines mesures extérieures au texte", a souligné le socialiste Jean-Pierre Sueur.

Les sénateurs ont notamment permis d'interdire les rassemblements dont la sécurité ne serait pas assurée, et facilité la fermeture des lieux de culte dans lesquels sont tenus des propos incitant à la haine et à la violence.

Ils ont aussi voté, malgré l'opposition de la gauche, l'application du régime de la rétention de sûreté et de la surveillance de sûreté aux personnes condamnées pour un crime terroriste.

A l'Assemblée, les députés avaient adopté ce quatrième projet de loi de prorogation peu avant 05H00, au terme d'un examen marathon.

Phoca PDF